

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE JAILLANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil **VINGT DEUX**, le **25 juillet** à 19 h, le Conseil Municipal de la commune de JAILLANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de M. FOURNAT JEAN-NOËL, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Quorum à atteindre : 8

Présents : 13 Votants : 15

Date de la convocation : 19/07/2022

Présents : FOURNAT Jean-Noël, VALLA Christophe, DE ROSSI Virginie, DILLENSEGER Sylvain, VINCENT Annick, DUMARCHE Olivier, ROYER Fabrice, BONNET Alain, BOUVERON Grégory, BELLE Christine, MUNIER Daniel, SERRET Lorane, HAFSOUNI Marjory

Secrétaire de séance : Mme VINCENT Annick

ABSENTS EXCUSES : Mme PRUVOST Brigitte ayant donné pouvoir à M. Christophe VALLA
 M. BABIN Gérôme ayant donné pouvoir à M. Jean-Noël FOURNAT

DELIB 2022-30 TARIFS 2022 DE LOCATIONS DES SALLES COMMUNALES

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les tarifs de location de l'ERA et du PATRONAGE et propose au Conseil Municipal de revoir certaines modalités de location.

Ouï l'exposé de monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DECIDE qu'à compter du **26 juillet 2022** les tarifs de l'ERA et du Patronage seront les suivants :

ERA			
Période hiver : 01/10 au 31/03 Période été : 01/04 au 30/09			Tarifs 2022
Personne habitant la commune	Week-end	Eté	400 €
		Hiver	500 €
Personne extérieure à la commune	Week-end	Eté	650 €
		Hiver	800 €
FETE DES LABOUREURS		/	200 €
Associations locales	Tarif journée en semaine ou Week end	Eté	100 €
		Hiver	150 €
ASSOCIATION INTERCOMMUNALES (Familles rurales/FNACA/Harmonie d'Hostun, Amicale des donneurs de sang)	Tarif journée en semaine ou Week end	Eté	150 €
		Hiver	200 €
Associations extérieures au canton	Tarif journée en semaine ou Week end	Eté	650 €
		Hiver	800 €
Entreprises (réunions, séminaires)	Journée (semaine)	Eté	600 €
		Hiver	700 €
Pénalité « nuisances sonores »			20% de la caution
CAUTION			2 000 €
ARRHES			50% du montant de la location

PATRONAGE

Période hiver : 01/10 au 31/03 Période été : 01/04 au 30/09		Tarifs 2022	
Personne habitant la commune	Week-end	Eté	150 €
		Hiver	200 €
	Tarif journée en semaine	Eté/Hiver	100 €
Personne extérieure à la commune	Tarif journée en semaine	Eté	200 €
		Hiver	250 €
Entreprises (réunions)	Tarif journée en semaine	Eté	300 €
		Hiver	350 €
CAUTION			1 500 €
ARRHES	50% du montant de la location		

DIT que les associations communales (**Club des Boutons d'Or, le Sou des Ecoles, Tennis Club, ACCA, les Amis de Jaillans, le Comité des Fêtes, Que Jaillans Scène, etc...**) bénéficient de la **gratuité pour deux manifestations par an** et que les tarifs de location seront appliqués dès la 3^{ème} manifestation.

DIT que depuis le **1^{er} janvier 2016** les associations intercommunales (**Familles Rurales, FNACA, Harmonie d'Hostun, Amicale des donneurs de sang, etc....**) bénéficient de la **gratuité pour une manifestation par an** et que les tarifs de location sont appliqués dès la 2^{ème} manifestation.

DIT que le tarif pour **frais de chauffage/Electricité/ Entretien** est à **50 € pour l'ERA** et à **30 € pour le PATRONAGE** pour les associations/personnes qui bénéficient de la gratuité des salles.

Fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus,
 Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,
 Le Maire,

M. FOURNAT Jean-Noël

Résultat du vote	
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

A Jaillans, le 26 juillet 2022

